

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, HACQUIN Delphine, HOFFMANN Capucine, TRIPODI Marine, DE MOURA Pascale ;

Mrs KNOPPIK Eric, TRIPODI Dominique, SPICK Martial, BENHALIMA Mohamed, MARQUEZ Joffrey, CLAUSSE Nicolas, CANTELE Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan, BRONDEAU Rocco.

Excusés : Mrs NUCCI Kévin, BALLIN Gilles, RACHIELE Olivier. Mmes RACHIELE Stéphanie, ENGRAND Sandrine, BOUTTER Christelle.

Absent : Mr BOUDINET Eric

Procurations : Mr NUCCI Kévin a donné procuration à Mme VANNI Sophie, Mme RACHIELE Stéphanie a donné procuration à Mme DE MOURA Pascale, Mr BALLIN Gilles a donné procuration à Mr MARQUEZ Joffrey, Mr RACHIELE Olivier a donné procuration à Mr BENHALIMA Mohamed, Mme ENGRAND Sandrine a donné procuration à Mme WAGNER Catherine, Mme BOUTTER Christelle a donné procuration à Mr SPICK Martial.

POINT N° 1 : DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de modifier le budget communal comme suit :

Dépenses d'investissement :

c/2152	+ 2 000 €
c/2312	+ 10 000 €
c/2313	+ 10 000 €
c/2315	+ 6 000 €
Solde :	+ 28 000 €

Recettes d'investissement :

c/238-21	+ 14 000 €
c/021	+ 14 000 €
Solde :	+ 28 000 €

Dépenses de fonctionnement :

c/023	+ 14 000 €
Solde :	+ 14 000 €

Recettes de fonctionnement :

c/70323	+ 8 000 €
c/73111	+ 265 000 €
c/74127	+ 2 000 €
c/74718	+ 4 000 €
c/74835	- 265 000 €
Solde :	+ 14 000 €

**POINT N° 2 : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION ET EXPLOITATION
D'UNE MAISON MEDICALE »**

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de modifier le budget annexe « construction et exploitation d'une maison médicale » comme suit :

Dépenses de fonctionnement :

c/6061	- 3 500 €
c/6257	+ 3 500 €
Solde :	+ 0 €

POINT N° 3 : VERSEMENT SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 voix contre, a émis un avis favorable au versement des subventions aux associations suivantes :

Subventions exceptionnelles : Aide à la licence :

CS Montois	1 500 €
Handball	1 500 €
Judo Club	1 500 €
FC Montois	1 500 €
Tennis Club	600 €

Subvention exceptionnelle participation manifestations :

La Collégienne	500 €
----------------	-------

**POINT N° 4 : FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC OMEGA AMNEVILLE
(FIBRE)**

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le montant de la redevance pour la période de 2018 à 2021 auprès d'Oméga Annéville, à savoir :

Redevance 2018 : 1 161,29 €

Redevance 2019 : 1 171,64 €

Redevance 2020 : 1 145,49 €

Redevance 2021 : 1 104,82 €

POINT N° 5 : CLASSE DE NEIGE POUR LES CM2 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer une subvention d'un montant de 150 € par élève sans limite du nombre d'élèves participant au séjour.

POINT N° 6 : CONCOURS MAISONS ILLUMINEES

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'établissement de récompenses au concours des maisons illuminées comme il suit :

- 1^{er} prix : 100 € de bons d'achats
- 2^{ème} prix : 80 € de bons d'achats
- 3^{ème} prix : 50 € de bons d'achats

Les prix seront utilisables uniquement chez les commerçants Montoisien.

**POINT N° 7 : DOTATIONS FETES ET CEREMONIES – BUDGET ANNEXE « CONSTRUCTION ET
EXPLOITATION D'UNE MAISON MEDICALE »**

Le Conseil Municipal, a validé à l'unanimité, la liste de toutes les dépenses à imputer sur le compte 6257 « Réceptions » du budget annexe « construction et exploitation d'une maison médicale ».

POINT N° 8 : TARIFS 2022

A – Tarif Accueil périscolaire 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année 2022.

B – Tarif des centres aérés 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs du centre aéré pour l'année 2022.

C – Tarif des sorties mercredis éducatifs 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs des sorties des mercredis éducatifs en 2022.

D – Prix du repas pour le personnel communal 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'augmenter le tarif de référence du repas à l'accueil périscolaire pour le personnel communal compte-tenu de la hausse du taux d'inflation (+ 2,2 %).

E – Loyers 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de réviser les loyers des bâtiments communaux pour l'année 2022, selon une formule de calcul indexée sur la variation de l'indice de référence des loyers, soit + 0,42 % au 2^{ème} trimestre 2021, le loyer du local commercial selon une formule de calcul indexée sur la variation de l'indice de révision des locaux commerciaux, soit + 2,59 % au 2^{ème} trimestre 2021 ainsi que le loyer du bail professionnel selon l'indice du coût de la construction soit + 3,88 % au 2^{ème} trimestre 2021.

F – Loyers 2022 de la maison médicale

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les loyers des professionnels de santé de la maison médicale conformément aux dispositions des baux de location.

G – Révision du loyer de chasse

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'actualiser le loyer de la chasse communale pour les lots 1 et 2 ainsi que pour les réserves à + 1,09 %.

H – Tarif salles communales 2022

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de maintenir les tarifs des salles communales pour l'année 2022.

I – Tarif casse de la vaisselle 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les tarifs de facturation de la casse de la vaisselle des salles polyvalente et du Centre Culturel Paul Verlaine pour l'année 2022.

J – Droit de place 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir les montants des droits de place des forains lors de la fête patronale à 0,55 /m² et à 3 € (forfait) pour les commerçants non sédentaires (marché hebdomadaire).

K – Droit de place 2021 et 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de fixer le montant des droits de place pour les exposants lors du Marché de Noël prévu le 18 Décembre 2021 et en 2022 à 1 € l'emplacement.

L – Tarif de la redevance auto-taxis 2022

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir les tarifs de la redevance auto-taxis 2022 comme suit : 40 € pour les voitures et 80 € pour les bus.

M – Contribution des communes de résidence 2022

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le montant de la contribution des communes de résidence à 180 € pour les enfants des communes extérieures scolarisés à MONTOIS-LA-MONTAGNE.

N – Tarif des photocopies 2022

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir le prix d'une photocopie comme suit : 0,15 € pour une photocopie A4 et 0,30 € pour une photocopie A3.

O – Tarif des concessions aux cimetières 2022

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le tarif pour l'achat d'une concession aux cimetières ainsi que pour leur renouvellement pour une durée de 30 ans à 200 €.

P – Tarif des caveaux à l'ancien cimetière 2022

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le tarif pour l'achat d'un caveau à l'ancien cimetière, comme suit : 1 300 € pour un caveau simple et 2 600 € pour un caveau double.

Q – Tarif des concessions aux columbariums 2022

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le tarif pour l'achat d'une concession aux columbariums ainsi que pour leur renouvellement pour une durée de 30 ans à 200 €.

R – Tarif des cases au columbarium « E » 2022

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité, de maintenir le tarif pour l'achat d'une case au columbarium « E » à 850 € et de maintenir le tarif pour la fourniture de la plaquette fixée au jardin du souvenir à 44 €.

POINT N° 9 : RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le Conseil Municipal a accepté de renouveler le contrat enfance et jeunesse avec la CAF 57 pour la continuité du service périscolaire pour les années 2021 à 2025.

POINT N° 10 : MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS – SUPPRESSION DE POSTES

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité la suppression des postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à temps non complet.

POINT N° 11 : ADHESION A LA MISSION « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE LA MOSELLE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité l'adhésion à la mission « RGPD » du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle et autorise Madame le Maire à nommer un délégué à la protection des données (DPD).

POINT N° 12 : REGLEMENT DU MARCHE DE NOËL

Le Conseil Municipal émet un avis favorable au règlement du marché de Noël.

POINT N° 13 : BIBLIOTHEQUE – ELIMINATION D’OUVRAGES

Le Conseil Municipal a décidé à l’unanimité, d’autoriser la procédure d’élimination d’ouvrages à la bibliothèque.

POINT N° 14 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS AU SEIN DU COLLEGE « COLLECTIVITES TERRITORIALES » A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE CEDILOR

Le Conseil Municipal a désigné à l’unanimité Monsieur TRIPODI Dominique, membre titulaire, et Monsieur KNOPPIK Eric, membre suppléant, au sein du collège « collectivités territoriales » à la commission de suivi de site (CSS) de CEDILOR en remplacement de Messieurs MARTINELLI Tristan et LEGRAND Marc.

POINT N° 15 : ORNE AVAL – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L’ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel 2020 sur les prix et la qualité du service de l’assainissement.



Le Maire,
Sophie VANNI